

Championnat D5 Loisir Saison 2026/2027

Règlement

1. Objet de la compétition :

Ce championnat D5 a pour objectif de favoriser l'intégration des nouveaux licenciés dans une compétition adaptée grâce à une limitation du niveau de pratique et à une organisation souple.

2. Déroulement des rencontres :

Les rencontres se déroulent le vendredi à 20 h 30, dates décalées avec le championnat départemental.

Les dates qui vous seront spécifiées seront des dates « butoirs », les rencontres en Championnat Départemental étant prioritaires.

Toutes les parties sont jouées.

3. Formule de la compétition :

La formule de la compétition sera définie en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Équipes de trois joueurs ou joueuses.

Les 3 joueurs d'une équipe sont désignés A, B, C.

Les 3 joueurs de l'équipe adverse sont désignés X, Y, Z.

La rencontre se déroule sur 2 tables.

L'ordre des rencontres est :

AX – BY – CZ – BX – Double – AZ – CY – BZ – CX – AY

4. Composition des équipes :

Une équipe peut être incomplète une fois lors des rencontres aller et une fois lors des rencontres retour, sans conséquence. Au-delà, l'équipe incomplète est déclarée perdante par pénalité sur le score de 10 à 0 et ne marque aucun point de rencontre.

Le championnat D5 Loisir est réservé aux licenciés compétition non classés, aux joueurs classés jusqu'à 549 points ainsi qu'aux licenciés loisirs.

La règle de brûlage est identique au championnat par équipe.

Exemple : si un joueur participe à une journée de championnat en D4, il reste autorisé à jouer en D5 Loisir. En revanche, à partir de sa deuxième participation en D4, il ne pourra plus évoluer en D5 Loisir.

Les équipes peuvent avancer une rencontre après accord entre les deux associations et après en avoir informé le responsable du championnat.

5. Transmission des résultats :

L'envoi des feuilles de rencontre n'est plus obligatoire à condition que :

la feuille de rencontre soit intégralement saisie (résultat et détail des parties) avant le dimanche à 19 h 00 sur SPID ou transmise via GIRPE ;

Les feuilles de rencontre non transmises via GIRPE doivent être envoyées par courriel au Comité.

Voir en annexe : la feuille de rencontre.

Tarif : 65 € par équipe



Le Responsable de l'épreuve,
Jérôme CHATRY